



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 022 721
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑬ Numéro de dépôt: 80401047.8

⑮ Int. Cl.³: **A 45 C 13/24**

⑭ Date de dépôt: 11.07.80

⑩ Priorité: 13.07.79 FR 7918265

⑦ Demandeur: Deschamps, Alain, 43, rue de Lisbonne,
F-75008 Paris (FR)

⑯ Date de publication de la demande: 21.01.81
Bulletin 81/3

⑧ Inventeur: Deschamps, Alain, 43, rue de Lisbonne,
F-75008 Paris (FR)

⑩ Etats contractants désignés: BE CH DE FR GB IT LI LU
NL SE

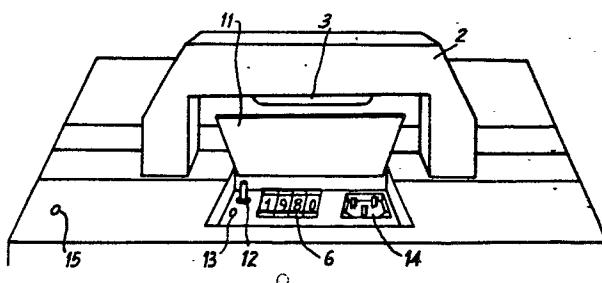
⑨ Mandataire: Boutin, Antoine et al, CABINET PIERRE
LOYER 18, rue de Mogador, F-75009 Paris (FR)

⑩ Contenant auto-protégé pour le transport et la conservation de valeurs.

⑪ Dans une valise pour le transport de valeurs protégée par des dispositifs de sécurité tels qu'une alarme et/ou une cartouche fumigène colorante,

la poignée (2) comporte sur sa face interne un fil électrique dénudé et interrompu au voisinage du milieu de la poignée (2). Ce fil est relié à un dispositif de délivrance d'impulsions électriques disposé à l'intérieur de la valise. C'est la main qui établit le contact entre les extrémités du fil. La poignée (2) comporte en outre, sur sa face inférieure une sous-poignée ou interrupteur (3) monté sur ressorts dont le déplacement ferme ou ouvre selon le cas les circuits électriques de déclenchement des dispositifs de sécurité et notamment à celui de la délivrance d'impulsions électriques dans le fil dénudé incorporé à la poignée (2).

Valise de sécurité.



EP 0 022 721 A1

- 1 -

Contenant auto protégé pour le transport et la conservation de valeurs.

La présente invention concerne un contenant pour le transport et la conservation de valeurs, muni de dispositifs de sécurité contre le vol et/ou l'effraction.

5 Les contenants de ce type actuellement connus comportent en général un moyen de liaison (mécanique, électrique, radio-électrique ou électronique) entre le contenant et son porteur. La rupture de la liaison provoquant le déclenchement des systèmes de sécurité incorporés au contenant : alarmes ou dispositifs de dégradation du contenu.

10 Ces dispositifs ont pour inconvénient de mettre en cause la sécurité personnelle du porteur en cas d'agression et de permettre à l'agresseur lorsqu'il a réussi son entreprise de disposer du temps nécessaire pour ouvrir le contenant sans déclencher les dispositifs de sécurité.

15 En outre aucun des contenants actuellement connus n'est capable d'assurer une protection du contenu lorsque le contenant n'est pas utilisé pour le transport.

20 La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients et de procurer un contenant qui assure la protection

de son contenu aussi bien en cas de transport qu'en cas de conservation statique et qui également ne met pas en cause la sécurité du porteur en cas d'agression.

- 5 A cet effet, le contenant selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comporte des moyens pour délivrer dans la poignée des impulsions électriques suffisantes pour faire lâcher prise à un agresseur.
- 10 Selon une autre caractéristique de l'invention, lesdits moyens comportent deux circuits électriques différents le premier pour la délivrance des impulsions et le second pour le déclenchement du dispositif de délivrance d'impulsions selon que le contenant est utilisé pour le transport ou la conservation.
- 15

Selon une caractéristique préférentielle, le second circuit est actionné par un interrupteur incorporé à la poignée.

- 20 Selon une autre caractéristique préférentielle, le dispositif de délivrance de décharge électrique est associé à d'autres dispositifs de sécurité incorporés au contenant.

25 Selon une autre caractéristique préférentielle une minuterie réglable permet de retarder le déclenchement des dispositifs de sécurité lorsque l'interrupteur a été actionné.

L'invention est encore remarquable par les caractéristiques suivantes prises séparément ou en combinaison :

- 30
- Le dispositif de délivrance de la décharge électrique est constitué par une sous-poignée montée sur ressorts dont le déplacement ferme l'un ou l'autre des circuits électriques de déclenchement des dispositifs de sécurité ;
- 35
- Les dispositifs de sécurité sont combinés avec un dispositif électronique à combinaisons ;

- Le dispositif électronique à combinaisons comporte deux moyens de codage, le premier étant disposé à l'intérieur du contenant et le second à l'extérieur, de telle sorte que l'ouverture sans déclenchement des dispositifs de sécurité ne peut être obtenue que lorsque la combinaison affichée est la même pour les deux moyens de codage ;
- Les parois du contenant sont garnies d'un réseau de fils électriques dont la détérioration déclenche les dispositifs de sécurité incorporés au contenant ;
- Des micro-contacts sont disposés sur le pourtour du contenant afin de déclencher les dispositifs de sécurité en cas d'ouverture par effraction du contenant.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, donnée à titre d'exemple de réalisation non limitatif, d'un contenant constitué par une valise de sécurité conforme à l'invention.

Cette description sera faite en référence au dessin annexé dans lequel :

La figure 1 est une vue schématique de l'intérieur de la valise en position ouverte ;

La figure 2 est une vue partielle de l'extérieur de la valise représentée sur la figure 1 montrant la zone de la poignée et les moyens de codage et de contrôle du fonctionnement de la valise.

La valise représentée sur les figures est une valise qui par son aspect extérieur ne se distingue d'une valise banale que par des détails imperceptibles pour une personne non avertie. De préférence, on utilise une valise du type à coque rigide communément appelée attaché-case.

Cette valise comporte un ou plusieurs dispositifs de protection tels que :

- une alarme sonore,

5

- une cartouche fumigène colorante,

- un émetteur à ondes courtes.

10 Tous ces dispositifs et leurs circuits de déclenchement ne sont pas décrits plus en détail car ils sont bien connus. Ils sont regroupés à l'intérieur de la valise sous un capotage 1 qui comporte à sa partie supérieure les moyens de commande et de contrôle qui seront décrits plus en détail par la suite.

15

Pour accentuer sa ressemblance extérieure avec les valises courantes, la valise conforme à l'invention comporte des serrures mécaniques classiques (non représentées).

20 Selon l'invention, la poignée 2 comporte sur sa face interne un fil électrique dénudé et interrompu au voisinage du milieu de la poignée. Ce fil est relié à un dispositif de délivrance d'impulsions électriques (non représenté) disposé à l'intérieur de la valise avec les autres dispositifs

25 de sécurité. C'est donc la main qui établit le contact entre les extrémités du fil. La poignée 2 comporte en outre, sur sa face inférieure une sous-poignée ou interrupteur 3 monté sur ressorts dont le déplacement ferme ou ouvre selon le cas les circuits électriques de déclenchement des dispositifs

30 de sécurité et notamment celui de la délivrance d'impulsions électriques dans le fil dénudé incorporé à la poignée.

En se reportant à la figure 1, on voit que le capotage 1 est disposé en L le long des bords de la valise, de manière à 35 laisser le plus de place possible pour les objets à protéger. Sur la partie supérieure du capotage adjacente à la poignée 2, on trouve successivement :

- une roue d'affichage 4 de la temporisation du déclenchement des dispositifs de sécurité.

De préférence, la programmation du retard s'effectue par des
5 multiples de 5 secondes.

- Quatre roues codeuses 5 permettant de composer la combinai-
son de référence autorisant l'ouverture de la valise sans
déclenchement des dispositifs de sécurité lorsque la même
10 combinaison est affichée sur les roues codeuses extérieures
6 (figure 2) ;
- Un interrupteur 7 à deux positions 7a - 7b pour la mise en
circuit de la cartouche fumigène colorante ;
15
- Trois témoins 8a, 8b, 8c, pour la visualisation du bon
fonctionnement de la valise lors de la procédure de test ;
- Un interrupteur général 9 à trois positions : marche 9a,
20 arrêt 9b, test 9c ;
- Un fusible 10 de protection du circuit électrique.

En se reportant à la figure 2, on voit que la face supérieure
25 de la valise à proximité de la poignée comporte, masqués sous
un volet 11 :

- le deuxième jeu de roues codeuses 6,
- un pousoir de validation 12 qui permet de mettre la valise
sous surveillance après affichage de la combinaison,
30
- un voyant de surveillance 13 permettant à l'utilisateur
de s'assurer que la valise est en fonction,
35
- une fiche 14 permettant le raccordement au secteur pour
charger ou remplacer les batteries d'alimentation incorporées

sous le capotage 1.

La face supérieure de la valise comporte également un voyant 15 destiné à indiquer que le processus de déclenchement des 5 dispositifs de sécurité est en cours.

Sur le bord d'ouverture de la valise sont placés des micro-contacts 16 assurant le déclenchement des dispositifs de sécurité si l'on tente d'ouvrir la valise en forçant les char- 10 nières.

En outre, les parois de la valise sont garnies d'un réseau de fils électriques non représenté, dont la détérioration provoque le déclenchement des dispositifs de sécurité si l'on essaie 15 d'accéder au contenu en brisant les parois de la valise.

Le fonctionnement de la valise est le suivant :

Après avoir placé dans l'espace disponible les valeurs ou 20 objets à protéger, on place l'interrupteur général 9 sur la position 9a et l'interrupteur 7 sur la position 7a, on com- pose sur les roues codeuses 5 une combinaison puis on programme le retard désiré sur la roue 4.

25 Afin d'éviter un déclenchement par inadvertance des dispositifs de sécurité, il est préférable d'afficher également la combinaison choisie sur les roues codeuses extérieures 6 avant de fermer la valise.

30 Après fermeture de la valise, on brouille la combinaison sur les roues codeuses 6.

Lorsque la valise doit être utilisée pour le transport, 35 le porteur saisit la poignée 2 ce qui a pour effet d'appuyer sur l'interrupteur 3, et il appuie ensuite sur le poussoir de validation 12. Le voyant 13 se met alors à clignoter indiquant que la valise est sous surveillance.

Lorsque la valise doit être utilisée comme coffre-fort, sans toucher la poignée 2 et l'interrupteur 3, l'utilisateur appuie sur le poussoir de validation 12. Le voyant 13 se met également à clignoter.

5

Lorsque la valise est sous surveillance, toute tentative d'ouverture sans avoir au préalable remis en concordance les combinaisons des roues codeuses déclenchera, après écoulement du temps de retard préréglé, tous les dispositifs de sécurité 10 à savoir :

- explosion de la cartouche fumigène colorante qui macule tout le contenu,
- 15 - mise en route de l'alarme,
- délivrance d'impulsions électriques dans la poignée.

Ces dispositifs seront également déclenchés si l'on tente 20 de fracturer la valise, soit au niveau des charnières grâce aux micro-contacts 16, soit en détériorant la coque de la valise grâce au réseau de fils électriques.

Si la valise est sous surveillance en position transport et 25 que le convoyeur est attaqué, il lui suffit pour ne pas mettre en cause sa sécurité personnelle de donner la valise sans opposer de résistance. Ce faisant, il lâchera l'interrupteur 3 et mettra en route le processus de déclenchement retardé. Au bout du retard, l'alarme se mettra en route et les impulsions 30 électriques seront délivrées dans la poignée, mais la cartouche fumigène ne sera pas mise à feu.

Si, sous l'action de ces dispositifs, l'agresseur abandonne la valise, le convoyeur peut alors la récupérer en toute sécurité 35 et la remettre sous surveillance sans ouvrir la valise en codant sur les roues extérieures 6 la bonne combinaison, ce qui a pour effet de neutraliser le déclenchement des dispositifs de sécurité puis en rebrouillant la combinaison et en appuyant sur le poussoir 12.

Le voyant extérieur 15 s'allume lorsque le processus de déclenchement retardé est mis en route. Il sert en effet à avertir le porteur pour lui permettre de neutraliser ce processus et revenir sous surveillance si celui-ci a lâché la poignée par mégarde.

Lorsque la valise est sous surveillance en position de conservation le fonctionnement est le même, mais c'est en saisissant la poignée et en appuyant sur l'interrupteur 3 que le voleur déclenchera le processus.

On a indiqué plus haut que la cartouche fumigène n'était mise à feu qu'en cas de tentative d'ouverture ou d'effraction de la valise. Pour éviter tout risque qu'un agresseur averti s'emparant de la valise sans saisir la poignée puisse retrouver la combinaison et accéder au contenu, on a incorporé un dispositif de retard à la neutralisation de la surveillance lorsque l'on affiche la bonne combinaison sur les roues codeuses extérieures 6. Ce retard à deux fonctions :

20

- provoquer la mise en marche des dispositifs de sécurité si la valise est ouverte avant l'expiration du temps programmé,

25

- retarder l'extinction du voyant 13 qui indique que l'ouverture est possible.

De ce fait, le voleur qui cherche la bonne combinaison ne sera pas immédiatement averti qu'il l'a trouvée.

30 Dans le but de faciliter la récupération de la valise après une agression, on peut l'équiper d'une balise radio-électrique également déclenchée en même temps que l'alarme et la délivrance d'impulsions électriques dans la poignée.

35 Les circuits électriques et électroniques assurant la mise en oeuvre des divers dispositifs ci-dessus décrits sont de type courant. Ils n'appartiennent pas à l'invention et ne seront pas en conséquence décrits.

Revendications de brevet.

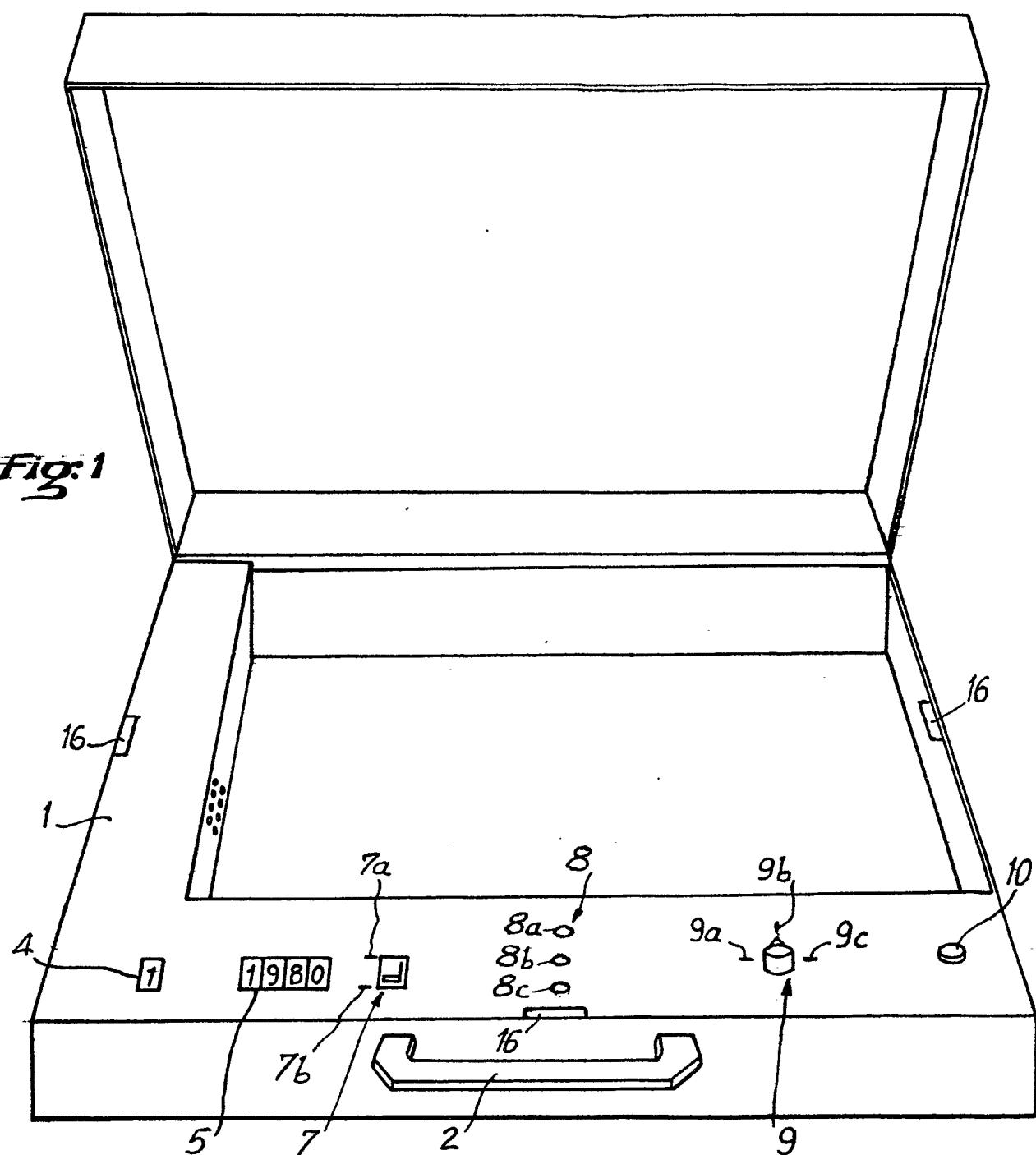
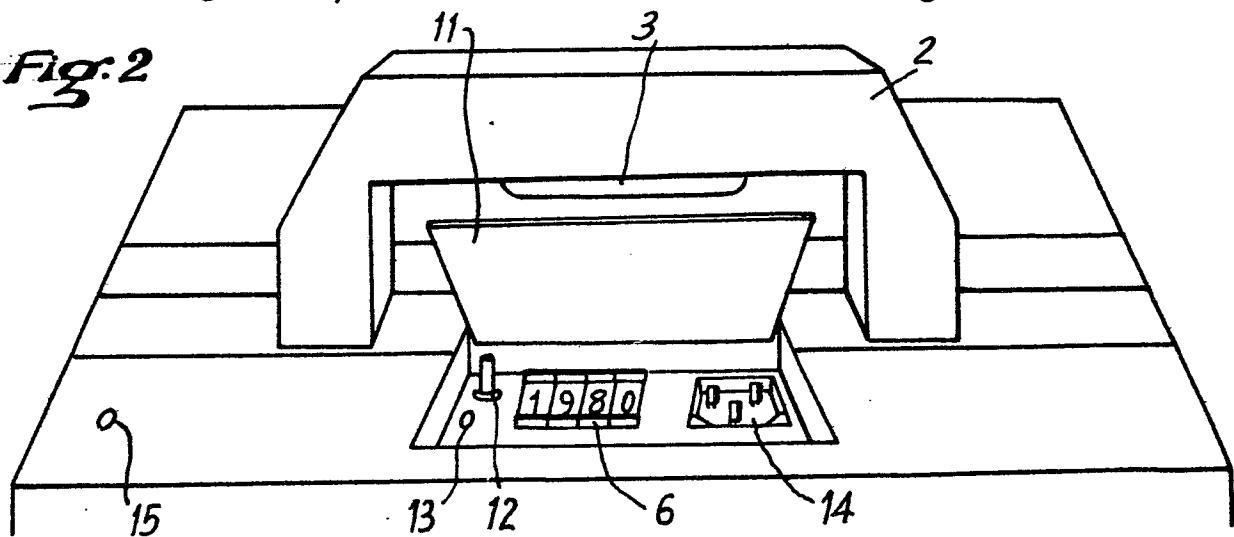
1. Contenant pour le transport et la conservation de valeurs, caractérisé en ce qu'il comporte des moyens pour délivrer dans sa poignée des impulsions électriques suffisantes pour faire lâcher prise à un agresseur.
2. Contenant selon la revendication 1, caractérisé en ce que lesdits moyens comportent deux circuits électriques différents, l'un destiné à la délivrance des impulsions lorsque le contenant est utilisé pour le transport, l'autre destiné à la délivrance des impulsions lorsque le contenant est utilisé pour la conservation.
3. Contenant selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que les moyens comportent un interrupteur (3) monté sur ressorts incorporé à la poignée (2) du contenant.
4. Contenant selon l'une des revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le déplacement de l'interrupteur (3) entraîne le déclenchement des dispositifs de sécurité.
5. Contenant selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les moyens pour délivrer des impulsions électriques sont associés à d'autres dispositifs de sécurité incorporés au contenant.
6. Contenant selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comporte une minuterie réglable (4) pour retarder le déclenchement du ou des dispositifs de sécurité.
7. Contenant selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que les dispositifs de sécurité sont combinés avec un dispositif électronique à combinaisons.
8. Contenant selon la revendication 7, caractérisé en ce que le dispositif électronique à combinaisons comporte deux moyens

de codage, le premier (5) étant disposé à l'intérieur du contenant et le second (6) à l'extérieur, de telle sorte que l'ouverture sans déclenchement des dispositifs de sécurité ne peut être obtenue que lorsque la combinaison affichée sur les deux moyens de codage est la même.

9. Contenant selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte le long de ses bords d'ouvertures des micro-contacts (16) pour le déclenchement des dispositifs de sécurité en cas de tentative d'effraction du contenant.

10. Contenant selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les parois sont garnies d'un réseau 15 de fils électriques dont la détérioration provoque le déclenchement des dispositifs de sécurité.

11. Contenant selon l'une quelconque des revendications 8 à 10, caractérisé en ce qu'il comporte un dispositif de retard à la neutralisation des dispositifs de sécurité lorsque l'on affiche la bonne combinaison sur les moyens de codage du dispositif électronique à combinaisons.

Fig: 1*Fig: 2*



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0022721
Numéro de la demande

EP 80 40 1047

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3 ^e)
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3 ^e)
X	<u>US - A - 2 141 293 (DAVIDSON)</u> * Page 1, colonne 1, ligne 17 - page 2, colonne 2, ligne 74; figures 1-8 * --	1,4,5	A 45 C 13/24
X	<u>FR - A - 2 036 881 (ROUSSELOT)</u> * Page 1, lignes 1-29; figures 1-4 * --	1,4	
	<u>FR - A - 1 311 793 (COMBALBERT)</u> * Page 1, colonne 2, dernier alinéa - page 3, colonne 1, ligne 41; figures 1-5 * --	2-4,6	A 45 C G 08 B E 05 G E 05 B
	<u>CH - A - 549 976 (SYSTEMS & TECHNICS)</u> * En entier * --	3,4	
	<u>GB - A - 417 002 (REFSHAW)</u> * En entier * --	2-4	
	<u>DE - A - 2 827 193 (VOGELSANGER)</u> * Page 18, dernier alinéa - page 19, ligne 2 * --	6	X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant
	<u>US - A - 3 656 144 (FORTE)</u> * Colonne 2, lignes 1-73; figures 1,3 * -- ./. .	3,4,6	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
La Haye	09.10.1980	SIGWALT	



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0022721
Numéro de la demande
EP 80 40 1047
-2-

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
	<p><u>US - A - 3 818 239</u> (SCHLAGE)</p> <p>* Colonne 1, ligne 60 - colonne 5, ligne 9; figures 1-3 *</p> <p>---</p>	7,8	
	<p><u>FR - A - 2 168 972</u> (CHEOPS)</p> <p>* Revendication 1; figure 1 *</p> <p>---</p>	8	
	<p><u>US - A - 4 117 468</u> (VASQUEZ)</p> <p>* Colonne 2, lignes 34-38; figures 1-4 *</p> <p>---</p>	9	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
	<p><u>US - A - 3 654 880</u> (SCHESSO)</p> <p>* Colonne 1, lignes 50-69; colonne 2, lignes 60-73; figure 2 *</p> <p>-----</p>	10,11	